

## POUR INFORMATION

Nouveaux codes et délais de péremption pour des produits d'Héma-Québec

Lettre aux clients 2019-10

Le 22 mai 2019

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance des changements suivants effectués par Héma-Québec :

1. Les codes des plaquettes d'aphérèse seront maintenant identiques à ceux de la Société canadienne du sang :

Anciens codes (peuvent être archivés)	Nouveaux codes
E5323V00 PLTA-1 LR	E3087V00 PLTA-1 LR
E5324V00 PLTA-2 LR	E3088V00 PLTA-2 LR
E5325V00 PLTA-1 LR IRR	E3056V00 PLTA-1 LR IRR
E5326V00 PLTA-2 LR IRR	E3057V00 PLTA-2 LR IRR

2. Le délai de péremption du culot globulaire irradié est maintenant identique à celui de la Société canadienne du sang pour les produits suivants :

Code d'établissement (étiquette ISBT 128)	Code produit ISBT 128	Abréviation mnémonique (bordereau de livraison)	Délai de péremption
C0003 / C0004	E4538V00	AS-3 RBCA LR IRR	14 jours après l'irradiation ou 28 jours après la collecte, selon la première éventualité
	E4539V00	AS-3 RBCA-1 LR IRR	
	E4540V00	AS-3 RBCA-2 LR IRR	

À noter que ces changements nécessitent peut-être la mise à jour du système informatique de votre laboratoire.

Veuillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au [www.sang.ca](http://www.sang.ca), dans la section **Hôpitaux**. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.

Le directeur de la gestion des procédés de la chaîne d'approvisionnement,



David Howe